

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 2 (1907)  
**Heft:** 93

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : un drame aux champs  
**Autor:** Barancy, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257086>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TELEPHONE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

### DÉCRET

de la Sainte inquisition romaine et universelle

(Suite et fin.)

XXXIII. — Il est évident, pour quiconque n'est pas guidé par des opinions préconçues, ou bien que Jésus a enseigné une erreur au sujet du très prochain avènement messianique, ou bien que la majeure partie de sa doctrine contenue dans les Evangiles synoptiques manque d'authenticité.

XXXIV. — La critique ne peut attribuer au Christ une science illimitée si ce n'est dans l'hypothèse, historiquement inconcevable et qui répugne au sens moral, que le Christ comme homme a possédé la science de Dieu et qu'il a néanmoins refusé de communiquer la connaissance qu'il avait de tant de choses à ses disciples et à la postérité.

XXXV. — Le Christ n'a pas toujours eu conscience de sa dignité messianique.

XXXVI. — La résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait d'ordre historique, mais un fait d'ordre purement sur-naturel, ni démontré ni démontrable, que la conscience chrétienne a peu à peu déduit d'autres faits.

XXXVII. — La foi en la résurrection du Christ, à l'origine, porta moins sur le fait même de la résurrection que sur la vie immortelle du Christ auprès de Dieu.

XXXVIII. — La doctrine de la mort expiatoire du Christ n'est pas évangélique mais seulement paulinienne.

XXXIX. — Les opinions sur l'origine des sacrements dont étaient imbus les Pères du Concile de Trente et qui ont sans aucun

doute influé sur la rédaction de leurs Canons dogmatiques, sont bien éloignées de celles qui aujourd'hui prévalent à bon droit parmi les historiens du christianisme.

XL. — Les sacrements sont nés de ce que les Apôtres et leurs successeurs ont interprété une idée, une intention du Christ, sous l'inspiration et la poussée des circonstances et des événements.

XLI. — Les sacrements n'ont d'autre but que de rappeler à l'esprit de l'homme la présence toujours bienfaisante du Créateur.

XLII. — C'est la communauté chrétienne qui a introduit la nécessité du Baptême, en l'adoptant comme un rite nécessaire et en y attachant les obligations de la profession chrétienne.

XLIII. — L'usage de conférer le Baptême aux enfants fut une évolution dans la discipline ; cette évolution fut une des causes pour lesquelles ce sacrement se dédouble en Baptême et en Pénitence.

XLIV. — Rien ne prouve que le rite du sacrement de Confirmation ait été employé par les Apôtres ; et la distinction formelle des deux sacrements de Baptême et de Confirmation n'appartient pas à l'histoire du christianisme primitif.

XLV. — Tout n'est pas à entendre historiquement dans le récit de l'institution de l'Eucharistie par Paul (*I Cor. xi 23-25*).

XLVI. — La notion de la réconciliation du chrétien pécheur par l'autorité de l'Eglise n'a pas existé dans la primitive Eglise ; l'Eglise ne s'est habituée à ce concept que très lentement. Bien plus, même après que la Pénitence eut été reconnue comme une institution de l'Eglise, elle ne portait pas le

nom de sacrement, parce qu'on la considérait comme un sacrement honteux.

XLVII. — Les paroles du Seigneur *Revez l'Esprit Saint ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (*Joan xx, 22 et 23*), ne se rapportent pas du tout au sacrement de Pénitence quoi qu'il ait aux Pères de Trente d'affirmer.

XLVIII. — Jacques, dans son épître (vv. 14 et 15), n'a pas l'intention de promulguer un sacrement du Christ, mais de recommander un pieux usage, et s'il voit peut-être dans cet usage un moyen d'obtenir la grâce, il ne l'entend pas avec la même rigueur que les théologiens qui ont précisé la théorie et le nombre des sacrements.

XLIX. — La Cène chrétienne prenant peu à peu le caractère d'une action liturgique, ceux qui avaient coutume de présider la Cène acquièrent le caractère sacerdotal.

L. — Les anciens qui étaient chargés de la surveillance dans les assemblées de chrétiens ont été établis par les Apôtres prêtres ou évêques en vue de pourvoir à l'organisation nécessaire des communautés croissantes, et non pas précisément pour perpétuer la mission et le pouvoir des Apôtres.

LI. — Le mariage n'a pu devenir qu'assez tardivement dans l'Eglise un sacrement de la nouvelle loi ; en effet, pour que le mariage fût tenu pour un sacrement, il fallait au préalable que la doctrine théologique de la grâce et des sacrements eût acquis son plein développement.

LII. — Il n'a pas été dans la pensée du Christ de constituer l'Eglise comme une Société destinée à durer sur la terre une longue série de siècles ; au contraire, dans la

— Voyons, petit, voyons, reprit-il, quand je dis que je refuse, c'est une manière de parler...

— Ah !

— Marinette, tu ne l'ignores pas, n'a rien pour entrer en ménage, et pas grand chose à attendre de l'avenir. Sauf cette maisonnette et mon commerce de galoches et de sabots que je fabrique moi-même, c'est tout ce qui lui reviendra quand je mourrai.

— Ne parlez pas de ces choses, père Damien ; cela ne me fait rien qu'elle soit pauvre puisque je l'aime.

— Oui, je comprends ; mais ça ne suffit pas. C'est très joli de s'aimer, mais c'est rudement laid d'avoir faim quand on ne peut manger.

— Elle ne pâtrira pas avec moi.

— As-tu des économies ?

— Je suis travailleur, répondit-il fièrement.

— As-tu des économies ? que je te demande.

— J'en ferai.

— Commence par ça. Et ensuite, je verrai. Je ne donnerai jamais ma petite fille qu'à celui qui en aura.

— Mais, reprit Firmin, puisque je suis travailleur, rangé, et que, vous le savez bien, je ne vais jamais au cabaret...

— Est-ce pour moi que tu dis ça, garçon ?

— Comment pouvez-vous le penser ? Est-ce que je me per...

— Suffit ! Si tu ne vas pas au cabaret, ça n'est tout de même pas un péché que d'y aller quelquefois... Un coup de ribote n'a jamais tué personne, et puis je suis libre, quoi !

— Mais, père Damien, je ne vous reproche rien.

— Y ne manquerait plus que ça. Assez causé ; va-t-en. Marinette peut rentrer d'un

Feuilleton du *Pays du dimanche* 1<sup>er</sup>

## Un drame aux champs

par Jean Barancy

— Alors, balbutia le garçon, alors... vous refusez ?

— Je refuse ; je ne veux pas. Tu sais bien que ça ne se peut pas d'ailleurs.

— Oh ! père Damien !... Pourtant vous savez, vous, que nous nous aimons, Marinette et moi.

Le vieux hanssa les épaules et Firmin ne trouva plus rien à dire pour défendre sa cause qu'il jugait, avec raison, irrémédiablement perdue.

Cependant quand le bonhomme le vit si déconcerté et si triste, il s'approcha de lui et lui tapa doucement sur l'épaule.

pensée du Christ le royaume du ciel et la fin du monde étaient également imminents.

LIII. — La constitution organique de l'Eglise n'est pas immuable ; mais la société chrétienne est soumise, comme la société humaine, à une perpétuelle évolution.

LIV. — Les dogmes, les sacrements, la hiérarchie, tant dans leur notion que dans la réalité, ne sont que des interprétations et des évolutions de la pensée chrétienne, qui ont accru et perfectionné par des développements extérieurs le petit germe latent dans l'Evangile.

LV. — Simon Pierre n'a jamais même soupçonné que le Christ lui eût conféré la primauté dans l'Eglise.

LVI. — L'Eglise romaine est devenue la tête de toutes les Eglises, non point par une disposition de la divine Providence, mais en vertu de circonstances purement politiques.

LVII. — L'Eglise se montre hostile aux progrès des sciences naturelles et théologiques.

LVIII. — La vérité n'est pas plus immuable que l'homme lui-même, car elle évolue avec lui, en lui et par lui.

LIX. — Le Christ n'a pas enseigné un corps déterminé de doctrine, applicable à tous les temps et à tous les hommes, mais il a plutôt inauguré un certain mouvement religieux adapté ou qui doit être adapté à la diversité des temps et des lieux.

LX. — La doctrine chrétienne fut, en ses origines, judaïque, mais elle est devenue, par évolutions successives, d'abord paulinienne, puis johannique, enfin hellénique et universelle.

LXI. — On peut dire sans paradoxe qu'aucun chapitre de l'Ecriture, du premier chapitre de la Genèse au dernier de l'Apocalypse, ne renferme une doctrine absolument identique à celle que l'Eglise professe sur la même matière, et, par conséquent, qu'aucun chapitre de l'Ecriture n'a le même sens pour le critique que pour le théologien.

LXII. — Les principaux articles du Symbole des Apôtres n'avaient pas pour les chrétiens des premiers siècles la même signification qu'ils ont pour ceux de notre temps.

LXIII. — L'Eglise se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique, parce qu'elle tient obstinément attachée à des doctrines immuables qui ne peuvent se concilier avec les progrès actuels.

LXIV. — Le progrès des sciences exige que l'on réforme les concepts de la doctrine chrétienne sur Dieu, sur la Création, sur la Révélation, sur la Personne du Verbe Incarné, sur la Rédemption.

LXV. — Le catholicisme d'aujourd'hui ne peut se concilier avec la vraie science à moins de se transformer en un certain

moment à l'autre et je ne veux pas qu'elle te voie là, avec tes airs de l'autre monde.

Il lui prit la main et la conduisit doucement jusqu'à la porte.

— Sans rancune, pas vrai ? ajouta-t-il ; tu me referas ta demande plus tard, quand tu seras riche, et je te donnerai la préférence en supposant, bien entendu, que Marinette soit encore fille. Ainsi, tu vois ! Ne va pas dire que je suis méchant.

Méchant, non il ne l'était pas, le vieux sabotier ; mais, par exemple, entêté en diable.

Je vous demande un peu ! Refuser Marinette à ce brave garçon de Firmin qui l'adorait et qui, certainement, en eût fait la femme la plus heureuse du village, d'autant plus qu'il était riche et honnête.

christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.

Le jeudi suivant, 4 du même mois et de la même année, rapport fidèle de tout ceci ayant été fait à Notre Très Saint Père le Pape Pie X, Sa Sainteté a approuvé et confirmé le Décret des Eminentissimes Pères, et ordonné que toutes et chacune des propositions ci dessus consignées soient tenues par tous comme réprobées et proscribes.

PIERRE PALOMBELLI,  
notaire de la S. I. R. U.

## La Poupee

— Je ne suis pas pour les manières, moi ! dit la grosse Françoise à la petite Antonine. Ne chante pas, mais je penserai que tu voulais m'en faire accroire avec ta chanson de la ville. Et d'abord, ceux de la ville n'entendent rien aux moissons ; pour lors, il ne peuvent faire de chansons sur ce qu'ils ne connaissent pas.

Antonine haussa les épaules.

— Ecoute donc, répliqua-t-elle, tu jugeras.

Et, d'une voix ample, singulièrement fraîche et melleuse pour une fille des champs, elle chanta sa chanson des moissons que les travailleurs écoutèrent avec curiosité, puis avec un intérêt assez prononcé pour qu'elle s'en aperçut. Aussi mit-elle tout son cœur dans le dernier couplet, celui qu'elle trouvait le plus joli :

Maintenant la glaneuse a rempli sa corbeille  
Et revient lentement à travers le sillon,  
S'arrêtant en chemin lorsque passe une abeille  
Ou qu'elle entend le cri du babilard grillon.  
Elle admire, elle écoute et, soudain, elle rêve...  
Dans son âme craintive un doute s'est glissé :  
C'est pour tous les mortels que le soleil se lève,  
Mais est-ce bien pour tous que les blés ont

[poussé ?]  
Mon Dieu ! Toi qui fais croître et protège la  
[gerbe,]  
Permet que notre voix n'implore pas en vain !  
Bénis cette moisson ! Fais que le blé superbe  
A chacun, ici-bas, donne sa part de pain !

— Voilà ! dit Antonine, c'est fini.

Et, sans attendre un applaudissement, le cœur encore troublé par les derniers vers qu'elle comprenait et sentait doublement, pour bien des raisons, elle se remit à lier des jayelles.

Elle était pâle, et les derniers mots de sa chanson, le refrain qui était presque une prière, venaient d'être lancés à l'air avec une expression si poignante que Françoise se mordit les lèvres, honteuse d'avoir insisté, pendant que l'un des paysans, cou-

tant plus qu'elle l'aimait de toute la force de son cœur vaillant et droit, et qu'elle n'aimerait jamais que lui, et qu'elle n'en épouserait pas un autre, lui donnerait-il une pleine brouette d'écus.

Là ! Vous entendez, vieux ? Votre mignonne petite-fille, dont les dix huit ans, les jolis yeux et l'opulente chevelure dorée font la conquête de tous les garçons de Monclair, votre petite-fille, aussi en état que vous, père Damien, deviendra une vieille fille attristée, sans joies, sans chansons, avec l'éternelle vision de son espérance morte devant les yeux qui n'auront plus de soleil.

Et vous avez fait là, un joli coup, ma foi !

(A suivre).

pant le blé à ses côtés, sentait comme un frisson courir sur sa peau hâlée.

— Tu as une belle voix ! lui dit-il en se redressant, tandis que la jeune fille, au contraire, s'inclinait davantage, et, encore que je ne m'y connaisse peut-être pas bien, il me semble que cette chanson est bien plus jolie que... celle-ci, par exemple.

Et, à son tour, il en entonna une que les paysans avaient coutume de chanter les jours de moisson ; mais ce qu'il en faisait n'était pas pour établir de comparaison.

Il remarquait la pâleur d'Antonine et c'en était seulement à interrompre le cours de ses réflexions, tristes il le savait.

\* \* \*

Pouvait-il en être autrement ? Et comment la prière exprimée dans les derniers vers de sa chanson n'eût-elle pas été le vœu ardent et sincère de son cœur pour les malheureux dont sa pensée évoquait l'image ? pour le vieux père dont elle restait le seul soutien et pour elle-même ?

Car ce vieux et elle étaient si pauvres ! Et bien sûr que cette enfant de vingt ans à peine, quoique courageuse et dure au travail, le pouvait, envisager l'avenir sans effroi.

Pascal le comprenait bien, au moins autant qu'il comprenait et appréciait les paroles de la chanson, car il savait aussi reconnaître les qualités de la chanteuse, une orpheline, fille de travailleurs de terre, mais élevée en demoiselle jusqu'à la mort de ses parents, et recueillie par son aïeul paternel chez qui elle était redevenue paysanne, le vieux n'ayant ni l'ambition ni les goûts de son fils défunt.

Mais, quoiqu'elle eût repris les habitudes de sa race, elle gardait de ses années de réclusion dans un couvent de la ville un teint pâlot et une sorte d'affinement de sa personne et aussi, naturellement, de son esprit, plus cultivé que celui des autres.

Sans beauté, elle était fort gentille, avec un charme doux et pénétrant, prenant moins peut-être par les yeux que par le cœur, et, sans le savoir, Pascal Jordain en donnait actuellement la preuve en chantant, puisqu'il ne le faisait que pour chasser les pensées d'Antonine, des pensées tristes, il le sentait. Cir, depuis un an, tout allait de mal en pis chez elle, un huissier de la ville ayant siisi la maisonnette qu'elle habitait avec le vieux, le lopin de terre qui entourait la maison et jusqu'aux meubles qui, dans huit jours maintenant, seraient vendus aux enchères.

Et cela, parce que le pauvre homme, après s'être démunie de tout son argent en faveur des créanciers de son garçon, orgueilleux et paresseux, ne pouvait continuer à payer ses dettes.

Ah ! oui, tout allait de mal en pis pour la pauvre Tonine et chacun la plaignait, car elle était mérilante. Mais on ne pouvait rien pour elle, que la faire travailler comme jadis, quand le vieux Flesselles était encore riche, il avait fait travailler les autres.

C'était ainsi que Pascal leur venait en aide, senant une grande pitié en lui pour cette jeune fille, qu'il connaît depuis longtemps. C'était sa camarade et il la tutoyait, rien ne lui paraissait donc plus naturel que d'être ému en pensant à sa misère, comme rien ne lui semblait plus juste que d'épouser bientôt, disait-on, celle qu'on lui destinait, une héritière coassue, ni plus mal, ni mieux tournée qu'une autre, qu'il n'adorait pas, mais qu'il ne détestait pas non plus, et dont les écus, ajoutés aux siens,